

5-12  
G-57

Mairie de la Garde

ARRONDISSEMENT de Cevennes

Du six huit juin an mil huit cent cinquante-six, à cinq heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Joseph Emile Vidal  
âge de vingt deux ans, né à cette commune de la Garde département  
de la Vau le vingt trois du mois de février mil  
huit cent cinquante neuf profession de cultivateur domicilié  
à la Garde département de la Vau fils majeur de  
Jean François Vidal profession de cultivateur  
domicilié à la Garde département de la Vau et de Françoise  
Marie David, sans profession, son épouse domiciliée à la Garde, l'un  
l'autre ici présents et consentants d'une part

5  
Vidal  
et  
Mourcbou

Et de Marie Reine Mourcbou  
âgée de vingt un ans, née à la Crau département de la Vau  
le vingt cinq du mois de février mil huit cent trente cinq  
profession de cultivatrice domiciliée à la Garde département  
de la Vau fille majeure de Jean Mourcbou  
profession de cultivateur domicilié à la Garde département  
de la Vau et de Marie Anne Françoise David, sans  
profession, son épouse domiciliée à la Garde, l'un et l'autre ici présents  
et consentants d'autre part

Les actes préliminaires sont les publications du mariage faites par nous  
sans opposition le dimanche huit et le dimanche quinze du présent  
mois de juin des heures officielles pendant le délai voulu par la loi  
de la date de naissance de Joseph Emile Vidal futur époux, né à cette commune  
et de Marie Reine Mourcbou future épouse.

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public  
ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1<sup>er</sup> du Code Napoléon, sur le Mariage, concernant  
les droits et devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code Napoléon  
modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, ainsi que les personnes qui  
ont autorisé le mariage et qui étaient présentes

ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, à la date de  
du mois de mil huit cent cinquante par devant  
le notaire de département de

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Reine Mourcbou  
l'autre Joseph Emile Vidal

En présence de Maur huc  
domicilié à la Garde département de la Vau âgé de cinquante deux ans  
profession de charronnier, non parent ni allié des futurs époux

De Jacques Joseph Vacon  
domicilié à la Garde département de la Vau âgé de soixante ans  
profession d'instituteur libre, non parent ni allié des époux

De Joseph Corty  
domicilié à la Garde département de la Vau âgé de cinquante sept ans  
profession de garde-champêtre, non parent ni allié des époux

Et de François Anouilh Mourcbou  
domicilié à la Garde département de la Vau âgé de cinquante ans  
profession de propriétaire, non parent ni allié des époux

Après quoi, moi Laurent Augustin Agaxad, maire de la commune de la Garde  
faisant fonctions d'Officier de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties  
sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publique-  
ment dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi. Pour l'époux  
seulement et les quatre témoins toutes les autres parties ayant déclaré ne le  
savoir de ce faire requis.

Vidal  
Corty  
Mourcbou  
Agaxad